

Syndicat Intercommunal des Eaux de GROSNE et GUYE



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2023

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal des Eaux de GROSNE et GUYE

66 Grande Rue

71460 CORMATIN

Tél : 03.85.38.03.42

sie.grosne.et.guye@orange.fr

LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE

	Territoire 5 346 habitants 3 922 abonnés	22 communes desservies : Ameugny, Bissy-Sous-Uxelles, Blanot, Bonnay-Saint-Ythaire, Bray, Bresse-sur-Grosne, Chapaize, Chissey-Les-Mâcon, Cormatin, Cortevaix, St-Gengoux-Le-National, St-Huruge, Donzy-Le-Pertuis, Malay, Massilly, Santilly, Savigny-sur-Grosne, Taizé, Curtil-Sous-Burnand, Cortambert, Champagny-Sous-Uxelles et Burnand. <i>Les communes des Bonnay et Saint-Ythaire ont fusionné au 01/01/2023</i>
	Exploitation Déléguée à la société Suez Eau France	Le Déléguataire a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la continuité du service. La Collectivité garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Contrat : 01/07/2023 au 30/06/2035
	Production 587 515 m ³ d'eau produits en 2023	Le Syndicat dispose de 2 stations de production qui ont fourni en 2023 : 587 515 m ³ d'eau traitée. 3 091 m ³ ont été achetés à des collectivités extérieures et 520 m ³ ont été vendus à des collectivités extérieures.
	Distribution 203.2 km de réseau 372 070 m ³ facturés en 2023	Les abonnés ont consommé 3720 070 m ³ en 2023, soit en moyenne 190 litres par habitant et par jour. Le rendement du réseau est de 66.10%.
	Travaux 2.51 % du linéaire renouvelé en 2023	935 103 € d'investissement ont été réalisés sur les réseaux et ouvrages en 2023. 1.7 % du linéaire de réseau a été renouvelé en moyenne sur les 5 dernières années dont 5 097 ml en 2023.
	Qualité Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur le service est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 100% au niveau physico-chimique
	Prix 3.4014 € TTC par m ³ (pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2024)	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement perçu d'avance) et un prix au m ³ consommé (perçu à terme échu). Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera au 1 ^{er} janvier 2024 un montant de 408.17 € (sur la base du tarif applicable au 01/01/2024, toutes taxes comprises) soit une augmentation de + 11.3% par rapport au 1 ^{er} janvier 2023.

SOMMAIRE

LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE	3
Préambule.....	7
1. Présentation générale du service.....	8
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	8
1.2. Les ressources en eau.....	9
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	9
1.4. Le réseau de distribution.....	10
1.4.1. Les réservoirs.....	10
1.4.2. Le réseau et les branchements	11
2. Bilan et perspectives.....	12
2.1. Faits marquants de l'exercice 2023.....	12
2.2. Propositions du délégataire.....	13
2.2.1. La production d'eau potable	13
2.2.2. La distribution d'eau potable.....	13
3. Indicateurs techniques	14
3.1. Volumes produits	14
3.2. Volumes mis en distribution	14
3.3. Volumes consommés et rendement.....	15
3.4. La qualité de l'eau	16
3.5. L'exploitation et l'entretien des ouvrages.....	17
3.5.1. Les fuites sur réseau	17
3.5.2. Consommation en électricité	17
3.5.3. Consommation en réactifs.....	18
3.6. Détails sur l'indice de connaissance et de protection de la ressource	18
3.6.1. DUP et actions sur les ressources.....	18
3.6.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	18
3.7. Les opérations de renouvellement en 2023.....	19
3.7.1. Opérations de renouvellement menées par le SIEGG	19
3.7.2. Opérations de renouvellement menées par le délégataire.....	19
3.8. Les investissements réalisés.....	21
3.8.1. Les opérations réalisées.....	21
3.8.2. Les opérations de renouvellement programmés en 2024	21
3.9. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (IP 103.2B)	22
4. Indicateurs financiers	23
4.1. Les tarifs	23
4.2. La facture d'eau 120 m ³	23
4.3. Les recettes du délégataire	24
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	24
4.4.1. Les recettes d'exploitation	24
4.4.2. Le Financement des investissements.....	24
4.4.3. Etat de la dette du service	25
4.4.4. Amortissements réalisés	25

4.4.5.	Opérations de coopération décentralisée	25
5.	Les indicateurs de performance	26
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.....		28

Préambule

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service est établi en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, de la circulaire 12/DE du 28/04/08 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement et du décret n° 20151820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de GROSNE ET GUYE assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| ☒ Production | ☒ Transport |
| ☒ Protection du point de prélèvement | ☒ Stockage |
| ☒ Traitement | ☒ Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes suivantes :

Ameugny, Bissy-Sous-Uxelles, Blanot, Bonnay-Saint-Ythaire, Bray, Bresse-sur-Grosne, Chapaize, Chissey-Les-Mâcon, Cormatin, Cortevaix, St-Gengoux-Le-National, St-Huruge, Donzy-Le-Pertuis, Malay, Massilly, Santilly, Savigny-sur-Grosne, Taizé, Curtil-Sous-Burnand, Cortambert, Champagny-Sous-Uxelles et Burnand

A noter que les 2 communes de Bonnay et de Saint-Ythaire ont fusionné au 01/01/2023 pour former la commune de Bonnay-Saint-Ythaire. Pour cet exercice 2023, le nombre de communes adhérentes est donc porté à 22.

Le service public d'eau potable dessert 3 922 abonnés, représentant environ 5 346 habitants sur la base du dernier recensement, ce qui représente un ratio moyen de 1.36 habitants / abonnement.

Le service est exploité par la société Suez dans le cadre d'un contrat de concession de service public, qui a **pris effet le 01/07/2023** pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 30/06/2035. Cette année 2023 correspond donc à l'année de transition entre les 2 contrats. L'entreprise concessionnaire est restée SUEZ Eau France, selon la délibération du Comité Syndical du 27/04/2023.

Les principales missions confiées au concessionnaire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

A ce jour, aucun avenant n'est venu complété ou ajusté les termes contractuels.

1.2. Les ressources en eau

Le SIE de GROSNE et GUYE dispose de deux points de prélèvement :

- **Le site du pont d'EPINET sur la commune de SERCY** est constitué de trois puits prélevant dans la nappe alluviale de la Grosne. Seul le puits central est équipé d'un système de pompage. Le pompage est induit dans les deux autres puits par des canalisations de liaison entre les puits périphériques et le puits central. En outre, le puits n°1 est muni de deux directions de drains opérationnels depuis 2006.
- La commune de St Gengoux le National est alimentée par le **captage du MontVallet**. Cette ressource est très sensible à des pics de turbidité.

Nom	Traitement	Prod max.	DUP et arrêtés
Pont d'Epinet - Sercy Prélèvement en nappe souterraine	Aération, déferrisation – démanganisation biologique, chloration	150 m³/h 3 000 m³/j 600 000 m³/an	N°71-2016-04-08-002 N°71-2016-05-03-007
Source du Mont Vallet – St Gengoux le National	Chloration et UV	30 m³/h 600 m³/j 195 000 m³/an	N°71-2016-04-08-003 N°71-2016-05-03-006
TOTAL		3 600 m³/j	

Il n'existe pas de comptage de l'eau brute sur les différents prélèvements en exploitation.

L'eau prélevée dans les puits du pont d'EPINET est traitée à la station de déferrisation et démanganisation biologique attenante au site de captage.

L'eau prélevée à la source du Mont Vallet est simplement désinfectée avant d'être envoyée en distribution.

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection et autorisation traitement – distribution.

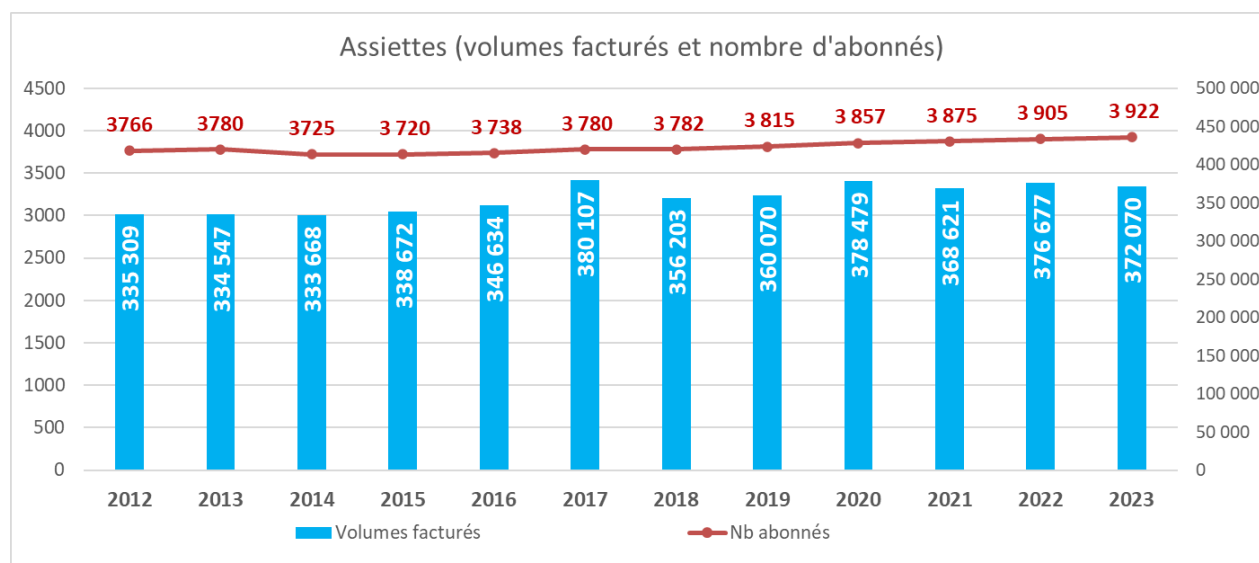
1.3. Les clients et les volumes facturés

	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Nombre de clients	3 857	3 875	3 905	3 922	0,4%
dont abonnés domestiques et assimilés	3 542	3 558	3 584	3 576	-0,2%
dont autres abonnements	315	317	321	346	7,8%
Volumes comptabilisés	382 647	374 614	376 677	372 070	-1,2%
Volumes facturés	378 479	368 621	376 677	372 070	-1,2%
Volume moyen facturé (m³/ab.)	99,2	96,7	96,5	94,9	-1,7%

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement et légèrement (+0.4 %/an cette année et + 0.70%/an en moyenne interannuelle, entre 2020 et 2023).

Les volumes facturés diminuent légèrement sur cet exercice (-1.2%).

L'évolution moyenne interannuelle, entre 2020 et 2023, s'établit à +0.82%/an.



1.4. Le réseau de distribution

1.4.1. Les réservoirs

Courant 2023, le réservoir sur tour d'Ameugny (50 m³) a été mis hors service, remplacé par une station de pompage 3 pompes.

Le service comprend désormais 17 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 2 940 m³ et se répartit comme suit :

Commune	Site	Volume utile m³
AMEUGNY	Réservoir du Bourg (2*50m³)	100
BONNAY	Réservoir de Besanceuil	100
SAINT-YTHAIRE	Réservoir de St. Hythaire	150
BRAY	Réservoir de la moutonnerie	400
BURNAND	Réservoir de Buissonière	30
BURNAND	Réservoir du caveau	5
CHISSEY-LÈS-MÂCON	Réservoir de Chissey	100
CORTEVAIX	Réservoir de Mont	50
DONZY-LE-PERTUIS	Réservoir des quatre vents	50
DONZY LE PERTUIS	Réservoir du Villard	5
DONZY LE PERTUIS	Réservoir de mont d'Epinet	100
MALAY	Réservoir d'Uxelles	900
MASSILLY	Réservoir de la cras (Massilly)	100
MASSILLY	Réservoir de répin	200
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	Réservoir de Mont Goubot	300
SAINT-HURUGE	Reservoir Saint Huruge	50
SAVIGNY-SUR-GROSNE	Réservoir de mont pejus	300
TOTAL	17 réservoirs	2 940 m³

A noter que :

- Le réservoir du Mont d'Epinet se trouve dans l'enceinte du surpresseur du Mont d'Epinet
- Le réservoir d'Uxelles se trouve dans l'enceinte du surpresseur d'Uxelles
- L'ancien réservoir sur tour d'Ameugny (qui était alimenté par des pompes) a été abandonné et remplacé par une nouvelle station de surpression (3 pompes). Le réservoir d'Ameugny se trouve dans l'enceinte du relais d'Ameugny.
- Ainsi, le nombre de surpresseurs du Syndicat reste de 9 unités.

Neuf stations de reprise et surpresseurs sont également présents sur le service :

Commune	Site	Débit nominal
7 stations de reprise : refoulement (vers stockage)		
AMEUGNY	Relais d'Ameugny	10 m³/h
BONNAY	Relais de Besanceuil	9 m³/h
BONNAY	Relais des Chaumes	9 m³/h
BURNAND	Reprise de Burnand	5 m³/h
CHISSEY-LÈS-MÂCON	Relais de Culey	27 m³/h
DONZY-LE-PERTUIS	Relais des 4 vents	10 m³/h
MASSILLY	Relais des Jarlats	16 m³/h
2 surpresseurs : maintien de pression pour alimentation abonné(s)		
DONZY-LE-PERTUIS	Surpresseur du mont d'Epinet	5 m³/h
MALAY	Surpresseur d'uxelles	5 m³/h

1.4.2. Le réseau et les branchements

	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	203,24	203,22	203,22	203,22	0%
Nombre d'abonnés	3 857	3 875	3 905	3 922	0,4%
Nombre de branchements	Non connu car non identifiés dans le SIG				

Pas d'évolution du linéaire entre 2022 et 2023.

La densité d'abonnés est de 19.3 abonnés par km de réseau en 2022.

L'indice linéaire de consommation s'établit à 5.26 m³/j/Km, ce qui caractérise un réseau de type « rural » selon la grille de l'agence de l'eau.

Réseau rural	ILC < 10
Réseau intermédiaire	10 < ILC < 30
Réseau urbain	ILC > 30

2. Bilan et perspectives

2.1. Faits marquants de l'exercice 2023

- ✓ 5 097 ml de canalisations et 186 branchements ont été renouvelés en 2023 par la Collectivité.
- ✓ Sur la station de Pont d'Epinet : Pose de nouveaux panneaux de clôture à la station du Pont d'Epinet suite au vol (11/08/2022)
- ✓ Le réservoir d'Ameugny devenant dangereux en raison de son génie civil en très mauvais état a été abandonné. Une station de pompage à 3 pompes a été mise en œuvre. La sécurisation de l'ancien ouvrage reste à réaliser.
- ✓ Création d'un bypass pour l'eau brute vers la Grosne dans le regard du débitmètre au pont d'Epinet.
- ✓ Le bilan hydraulique 2023 se caractérise par une petite amélioration des performances, permettant d'égaler le rendement attendu selon la réglementation Grenelle 2.
- ✓ D'un point de vue contractuel et économique, l'année 2023 est la transition entre les 2 contrats de délégation (au 01/07/2023), la lecture des données techniques et financières du concessionnaire est donc reprojeter dans ce contexte.
- ✓ Plusieurs incidents ayant eu des impacts sur la distribution et sur les volumes perdus sans comptage :
 - 25/01/2023 : Le réservoir de Blanot s'est vidé à cause d'un poteau incendie renversé par 1 véhicule à Blanot (perte de 250 m³)
 - 07/04/2023 : Canalisation cassée par 1 entreprise Route de Chapaize à Cormatin ce qui a sollicité une purge importante durant 24 heures (1000m³)
 - 10/06/2023 : Manque d'eau suite à une fuite complexe à localiser et réparer (parcelle céréalière) de canalisation sur Champagny sous Uxelles. Des bouteilles d'eau ont été distribuées sur 2 jours.
 - 08/08/2023 : Incendie dans les bois de Blanot vers les grottes
 - 10/08/2023 : Incendie à Santilly
- ✓ L'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable a été menée sur les années 2021-2022. Celle-ci a été validée en Comité Syndical le 27 avril 2023.
- ✓ Courant 2023, une mission de maîtrise d'œuvre a également été confiée à un bureau d'étude : Naldeo, pour programmer, passer et suivre les travaux engagés sur le syndicat.
- ✓ Sur le volet hydrologique, le Syndicat a initié une étude de diversification et sécurisation de la ressource en eau ; cette étude a été confiée au bureau CPGF Horizon. Sur l'exercice 2023, la phase 1 a été réalisée : diagnostic hydrogéologique et définition des secteurs à prospecter.

2.2. Propositions du délégataire

2.2.1. La production d'eau potable

- ✓ Turbidité supérieure à la limite de qualité aux sources du mont Vallet ; une filtration est à envisager.

2.2.2. La distribution d'eau potable

- ✓ Le délégataire identifie plusieurs tronçons de canalisations sensibles et préconise leur renouvellement, certaines à court terme (6 opérations représentant un linéaire de 3.236 Km)
- ✓ Les actions de 1^e établissement inscrites dans l'offre de SUEZ Eau France ont été initiées, il s'agit notamment d'opération pour la sécurisation des sites et pour amélioration des conditions d'exploitation (télégestion, pression, prélocalisateurs, analyseur de chlore...). Leur déploiement étant prévu sous 1 an après démarrage du nouveau contrat, celles-ci seront réceptionnées courant 2024.

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes produits

<i>Année civile</i>	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Total volumes prélevés	605 903	612 252	656 192	632 613	- 3.3%
Total volumes produits	560 742	566 080	607 478	587 515	- 3.3%
Pont d'Epinet	451 610	461 721	487 140	450 983	- 7.4%
Source du Mont Vallet	109 132	104 359	120 338	136 532	+13.5%

Les volumes prélevés sont présentés sur l'année civile qui correspond à l'année de relève dès lors que le barycentre des relevés compteurs est avant le 15/01/N+1 (cas des exercices 2020, 2021 et 2023).

Ces volumes sont calculés puisqu'il n'y a pas de débitmètre ou compteur de production fiable = somme des volumes produits mis en distribution + 10%.

La source de Montvallet a été plus sollicitée sur l'exercice 2023.

3.2. Volumes mis en distribution

<i>Sur période entre 2 relèves ramenée à 365 jours</i>	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Volumes produits	557 938	563 276	605 662	587 515	-3,0%
Volumes importés (SIE de la Guye)	6 712	5 082	1 089	3 091	183,8%
Volumes exportés (SIE région de Sennecey le grand)	696	2 697	784	520	-33,7%
Total volumes mis en distribution	563 954	565 661	605 967	590 086	-2.6%

Les volumes produits sont en légère baisse par rapport à 2022 : - 2.6%.

Les volumes importés sont plus importants en 2023 avec 3 091 m³/an, cela reste un très faible volume par rapport aux volumes en jeu sur le Syndicat.

L'export vers le SIE de la région de Sennecey le Grand est également plus faible avec seulement 520 m³/an vendus cette année.

3.3. Volumes consommés et rendement

<i>Sur période entre 2 relèves ramenée à 365 jours</i>	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Volumes produits	557 938	563 276	605 662	587 515	-3,0%
+ Volumes importés	6 712	5 082	1 089	3 091	183,8%
- volumes exportés	696	2 697	784	520	-33,7%
= Volumes mis en distribution (A)	563 954	565 661	605 967	590 086	-2,6%
Volumes comptabilisés	382 647	374 614	376 677	372 070	-1,2%
+ Consommation sans comptage estimée	2 990	2 720	3 050	3 830	25,6%
+ Volumes de service	9 241	8 712	12 264	14 000	14,2%
= Volumes consommés autorisés (B)	394 878	386 046	391 991	389 900	-0,5%
Volumes de pertes (A-B)	169 076	179 615	213 976	200 186	-6,4%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	5,33	5,24	5,30	5,26	-0,6%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	2,44	2,58	3,09	2,94	-4,9%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	2,28	2,42	2,88	2,70	-6,4%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	70,06%	68,40%	64,73%	66,10%	2,1%
Rendement objectif Grenelle 2	66,1%	66,0%	66,06%	66,05%	0,0%

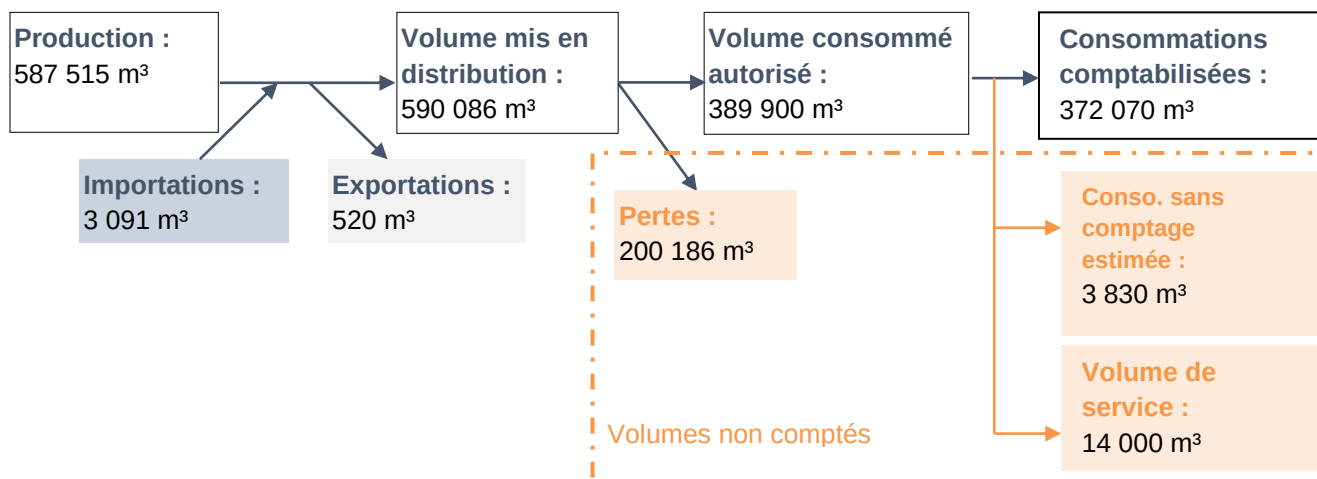
Pour l'exercice 2022, le rendement était inférieur au rendement Grenelle. Dans cette situation, et conformément à l'article L2224-7-1 du CGCT, un plan d'action doit être établi avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté. Ce plan d'actions a été bâti rapidement et transmis mi-janvier 2024 par le syndicat à l'Agence de l'Eau.

Les campagnes de recherches de fuites ont été accentuées à partir du second semestre 2023. Par ailleurs, des équipements complémentaires prévus par le délégataire dans le cadre du nouveau contrat de concession et mis en œuvre en 2023/2024, devraient permettre de mieux cibler les fuites notamment dans le centre de St Gengoux le National.

Avec une valeur de 66.10%, le rendement 2023 augmente par rapport à 2022, permettant ainsi de redevenir supérieur (égal) au rendement minimum imposé par le décret du 27 janvier 2012 (65%+ILC/5 = 66.05%).

Les volumes de service sont relativement importants en 2023 pour plusieurs raisons complémentaires requérant des volumes d'eau : lavage et désinfection conduites après travaux, nettoyage des réservoirs, nombreuses purges ... ceci portant ainsi le volume de service réseaux à 14 000 m³/an. Par ailleurs, les volumes consommés autorisés sans comptage tiennent compte des 2 incendies notables ayant eu lieu sur le territoire.

Au total, le bilan hydraulique 2023 est le suivant :



Les performances 2023 restent inférieures aux engagements contractuels pris, ceux attachés au nouveau contrat étant exprimés en rendement et ILP (indice linéaire de pertes) :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Rendement P104.3 (en %)	69,0%	71,0%	73,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%
ILP P106.3 (en m³/jour/km)	2,37	2,16	1,96	1,77	1,77	1,78	1,78	1,78	1,79	1,79	1,79	1,80	1,80

3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

A noter que le classement suivant par l'ANSES pour les paramètres suivants :

- Métolachlore ESA suivi puis déclaré « non pertinent » en septembre 2022
- Chlorothalonil R471811 suivi puis déclaré « non pertinent » en mai 2024

Ainsi, la limite de qualité de 0,1 µg/l n'est plus applicable à chacun de ces 2 paramètres. Cependant, la valeur de vigilance de 0,9 µg/L ne doit pas être dépassée.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES 2023	PRODUCTION (eau brute)		DISTRIBUTION (eau traitée)	
	Bactériologiques	Physico chimiques	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements (Bulletins ayant une limite de qualité)	6 prélèvements	6 prélèvements	31 prélèvements	31 prélèvements
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité	100%	100%	100%	100%
Paramètre non conforme	néant	néant	néant	néant
Hors référence	0	6	1	1

Non-conformité

Tous les bilans qualité de l'exercice 2023 sont conformes, pour autant, il y a eu quelques dépassements de valeurs de références.

Hors référence

En production : il y a eu 6 valeurs hors référence en 2023 que sur les paramètres physico-chimiques mesurées :

- 1 turbidité de 0.72 NFU (seuil haut à 0.5 NFU) à la production de Monvallet
- 5 équilibres calcocarbonique de valeur 3 ou 4 (seuil haut 2) : 1 à Montvallet et 4 à la station de Sercy (Pont d'Épinet).

En distribution : il y a eu 1 valeurs hors référence en 2023 sur 1 paramètre physico-chimiques mesurées et 1 sur un paramètre bactériologique :

- 1 turbidité de 2.4 NFU (seuil haut à 2 NFU) à la production de Monvallet
- Présence de coliformes à 1 /100ml (seuil haut 0) mesuré dans le bourg de St Gengoux.

3.5. L'exploitation et l'entretien des ouvrages

3.5.1. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Nombre de fuites réparées	45	50	47	56	19,1%
Sur accessoires réseaux	5	2	2	3	50,0%
sur branchement	21	20	10	18	80,0%
sur canalisation	19	28	35	35	0,0%
Recherches de fuites					
Nb de campagnes				81	
Linéaire contrôlé (km)			100 km		

3.5.2. Consommation en électricité

Consommations	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Electricité (kWh)	489 779	468 033	472 748	445 633	-5,7%
- dont station Puits d'Épinet	290 333	278 273	278 111	272 843	-1.9%
- dont station Monvaller	50 402	45 829	50 852	45 990	-9.6%

La consommation électrique 2023 a baissé de 5% par rapport à 2022.

3.5.3. Consommation en réactifs

Consommations	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Javel (litres)	293	440	364	440	20,9%
Chlore gazeux (kg)	692	698	908	668	-26,4%

3.6. Détails sur l'indice de connaissance et de protection de la ressource

3.6.1. DUP et actions sur les ressources

L'arrêté portant déclaration d'utilité publique pour chacune des deux ressources a été signé le 08 avril 2016. Les terrains ont été acquis pour la source de Mont Vallet.

L'étude d'optimisation ainsi que le nettoyage des puits du Pont d'Epinet ont été réalisés en 2017.

Les travaux à réaliser sur les puits du champ captant du Pont d'Epinet se sont achevés fin 2018.

3.6.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

Sur chacun des deux sites du Syndicat, l'indice d'avancement peut être qualifié selon :

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
Source Montvallet →60%	arrêté préfectoral
Pont d'Epinet →80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

→ Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable = 75.3 %.

Ressource	Pont d'Epinet	Source Montvallet	Achat SIE de la Guye	IP 108.3 pondéré 2023
IP 108.3	80%	60%	60% (selon ARS)	<u>75.3%</u>
Volumes produits 2023	450 983 m³/an	136 532 m³/an	3 091 m³/an	590 606 m³/an

3.7. Les opérations de renouvellement en 2023

3.7.1. Opérations de renouvellement menées par le SIEGG

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 5 097 ml de canalisations en 2023, et de 186 branchements.

Renouvellement des canalisations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	2274	1665	2620	2620	5942	5097	-14%
P107.2 : Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,98%	0,98%	0,94%	1,05%	1,47%	1.75%	19%

3.7.2. Opérations de renouvellement menées par le délégataire

Branchements

L'engagement dans le nouveau contrat est de renouveler 20 branchements en moyenne par an sur la durée du contrat.

Renouvellement de branchements	2022	2023
Nombre renouvelé	14	25 17+8

Compteurs

Les compteurs renouvelés sont tels que :

Renouvellement de compteurs	2022	2023
Nombre renouvelé	40	842 214+628

Electromécanique

Les travaux réalisés par le concessionnaire en 2023 sont les suivants :

Ancien contrat

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ST GENGOUX LE NATIONAL-Station de St Gengoux le National-RVT-Stérilisateur UV	11 613,99
SERCY-Station de Pont d'Epinay-RVT-Trappe eau brute suite vol	3 381,93
SERCY-Station de Pont d'Epinay-RVT-Garde-corps extérieur accès filtre suite vol	3 562,86
SERCY-Station de Pont d'Epinay-RVT-Trappe pompes puits n°2 suite vol	3 578,87
CHISSEY LES MACON-Relais de Culey-RVT-Caillebotis	3 805,97
-	25 943,62

Nouveau contrat

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
SERCY-Station de Pont d'Epinay-RVT-Turbidimètre	4 341,87
AMEUGNY-Relais d'Ameugny-RVT-Tuyauterie réservoir	5 372,95
AMEUGNY-Relais d'Ameugny-RVT-Vannes de vidange	292,92
AMEUGNY-Relais d'Ameugny-RVT-Vannes distribution	361,62
AMEUGNY-Relais d'Ameugny-RVT-Vannes alimentation	544,51
SERCY-Station de Pont d'Epinay-RVT-Surpresseur air de lavage	7 097,53
SERCY-Station de Pont d'Epinay-RVT-Vanne électro-pneumatique alimentation filtre 2	1 166,54
CHISSEY LES MACON-Réservoir de Chissey-RVT-Porte	2 375,32
CHISSEY LES MACON-Relais de Culey-RVT-Porte local chloration	2 509,81
BONNAY-Relais de Besanceuil (Bonnay)-RVT-Porte	2 869,96
MASSILLY-Réservoir de répin-RVT-Porte	2 760,04
BURNAND-Reprise de Burnand-RVT-Porte local pompage	2 553,78
ST GENGOUX LE NATIONAL-Réservoir de Mont Goubot-RVT-Trappe d'accès cuve gauche	2 459,81
ST GENGOUX LE NATIONAL-Réservoir de Mont Goubot-RVT-Trappe d'accès cuve droite	2 459,81
ST GENGOUX LE NATIONAL-Réservoir de Mont Goubot-RVT-Echelles accès cuves (2)	1 850,70
SAVIGNY SUR GROSNE-Réservoir de mont pejus-RVT-Trappes accès cuves (2)	4 891,61
ST GENGOUX LE NATIONAL-Station de St Gengoux le National-RVT-Trappe accès bâche	2 855,31
DONZY LE PERTUIS-Réservoir et surpresseur du mont d'Epinet-RVT-Trappe d'accès cuve	2 827,31
-	49 591,40

Montants de renouvellement engagés par le délégataire

Les travaux réalisés par le délégataire en 2023 sont les suivants :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT 2023
Renouvellement sur les installations	75 535 €
Renouvellement sur les réseaux	2 766 €
Renouvellement de branchements	54 100 €
Renouvellement de compteurs	69 320 €
TOTAL € HT	201 721 €

3.8. Les investissements réalisés

3.8.1. Les opérations réalisées

Investissements (montant €HT)	2022	2023
Frais d'études		6 460,00 €
Installations et matériel	935 103,30 €	1 166 645,79 €
Total des dépenses d'équipement	935 103,30 €	1 173 105,79 €

Les frais d'étude sont ceux engagés en 2023 pour l'étude de sécurisation et de diversification de la ressource, confiée au bureau d'études CPGF Horizons.

Les gros chantier entrepris sur l'exercice 2023 furent :

Communes	Ø	Matériau	Linéaire (ml)	Branchements
BISSY SOUS UXELLES	125	Fonte	1385	60
	100	Fonte	9	
	63	PEHD	255	
	40	PEHD	284	
	75	PVC	260	
CHISSEY LES MACON	150	Fonte	454	64
	100	Fonte	14	
	110	PVC	298	
	75	PVC	480	
	50	PEHD	65	
	40	PEHD	630	
CHISSEY LES MACON EXTENSION CULEY	40	PEHD	135	2
ST GENGOUX LE NATIONAL Renouvellement Route de Chalon	110	PVC	77	23
	90	PVC	516	
Saint GENGOUX LE NATIONAL Renouvellement Grande Rue	90	PVC	235	37
TOTAL			5097	186

3.8.2. Les opérations de renouvellement programmés en 2024

Pour l'exercice à venir, les chantiers à réaliser sont :

Opération 2024	Conduites	Nb branchements
CORTAMBERT Renforcement de Varanges-Tranche 1	1210 mm Fonte DN100 15 ml Fonte DN60	12
ST GENGOUX LE NATIONAL Rue de l'Abattoir	566 ml Fonte DN125 15 ml Fonte DN100 42 ml PEHD DN63	16
BURNAND St Martin de Croix	360 ml Fonte DN80	27

3.9. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (IP 103.2B)

L'indice P103.2B « de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable » évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Référence	Points acquis
PARTIE A	15 pts	15 pts
VP.236 : Existence d'un plan des réseaux	10 pts	10 pts
VP.237 : Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5 pts	5 pts
PARTIE B	30 pts	30 pts
VP.238 et VP.240 : Existence d'un inventaire des réseaux et Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux	10 pts	10 pts
VP.239 : Existence d'informations structurelles (diamètre, matériau)	5 pts	5 pts
VP.241 : Connaissance de l'âge des canalisations	10 pts	15 pts
PARTIES A + B	45 pts	45 pts
PARTIE C	75 pts	55 pts
VP. 242 : Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10 pts	10 pts
VP.243 : Inventaire et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10 pts	10 pts
VP.244 : Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10 pts	0 pt
VP.245 : Existence d'un document listant les caractéristiques de chaque compteur d'eau	10 pts	10 pts
VP.246 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet de recherche de pertes d'eau	10 pts	10 pts
VP.247 : Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux)	10 pts	10 pts
VP.248 : Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 3 ans	10 pts	10 pt
VP.249 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation du réseau pour au moins 50 % du linéaire	5 pts	5 pt
Synthèse	120 pts	110 pts

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

Les tarifs en vigueur lors de l'exercice 2022 et ceux définis au 01/01/2023 sont :

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023	Tarif au 1 ^{er} janvier 2024	Evolution (%)
Part Collectivité					
Part fixe (€ HT/an)	55.00 €	56.00 €	57.00 €	58.00 €	+1.8%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0.83 €	0.85 €	0.87 €	0.89 €	+2.3%
Part Déléataire					
Part fixe (€ HT/an)	51,28 €	53.48 €	57,88 €	62 €	+7.1%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,6510 €	0.6790 €	0,7350 €	0,9884 €	+ 34.5%
Taxes et redevances					
TVA	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	
Redevance prélèvement (€/m ³)	0.0557 €	0.0557 €	0.0557 €	0.0557 €	0%
Redevance pollution (€/m ³)	0.2800 €	0.2800 €	0.2800 €	0.2900 €	+3.6%

Les tarifs de l'eau pour la part Collectivité augmentent annuellement, ils ont été approuvés par la délibération n°2023-12 du 26/09/2022, pour les tarifs à compter du 1^{er} novembre 2023.

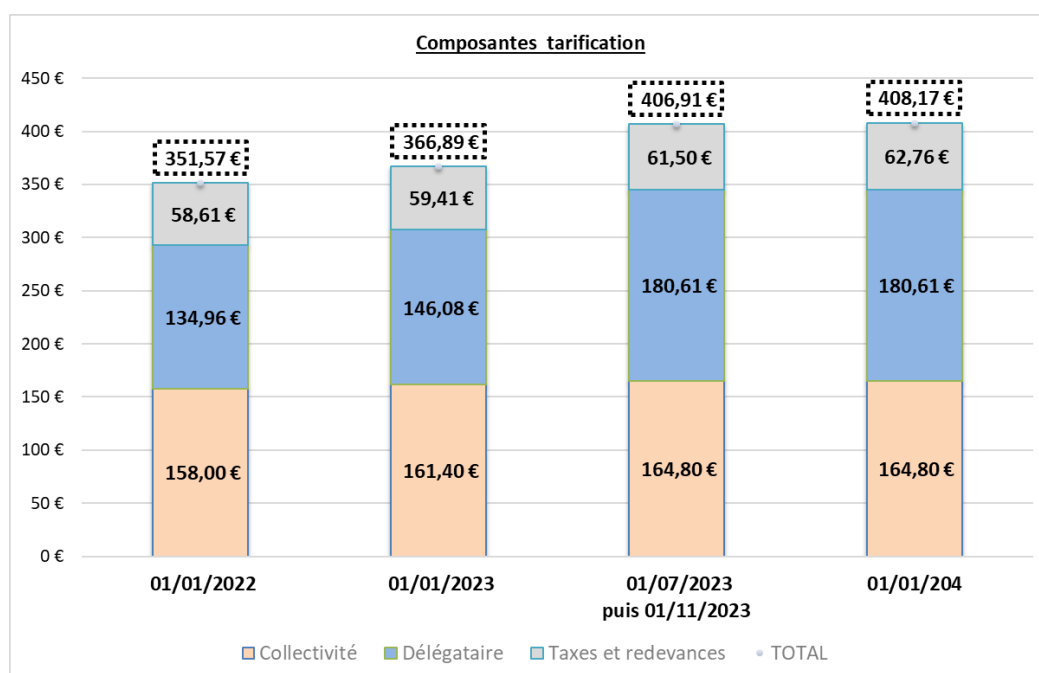
Le tarif du concessionnaire est nouveau, lié à l'exécution du nouveau contrat, approuvé par la délibération n°2023-07 du 27/04/2023 et entré en vigueur au 01/07/2023.

4.2. La facture d'eau 120 m³

TARIFICATION	01/01/2022		01/01/2023		01/07/2023 puis 01/11/2023		01/01/2024		Evolution (%)
€ courants	PU	MONTANT	PU	MONTANT	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau									
Part déléataire									
Part fixe	53,48 €	53,48 €	57,88 €	57,88 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	7,1%
Part variable	0,6790 €	81,48 €	0,7350 €	88,20 €	0,9884 €	118,61 €	0,9884 €	118,61 €	34,5%
Part Collectivité									
Part fixe	56,00 €	56,00 €	57,00 €	57,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	1,8%
Part variable	0,8500 €	102,00 €	0,8700 €	104,40 €	0,8900 €	106,80 €	0,8900 €	106,80 €	2,3%
Organismes publics									
Redevance de prélèvement	0,0557 €	6,68 €	0,0557 €	6,68 €	0,0557 €	6,68 €	0,0557 €	6,68 €	0,0%
Redevance de pollution	0,2800 €	33,60 €	0,2800 €	33,60 €	0,2800 €	33,60 €	0,2900 €	34,80 €	3,6%
Total HT		333,24 €		347,76 €		385,69 €		386,89 €	
TVA à 5,50%		18,33 €		19,13 €		21,21 €		21,28 €	
Total Eau potable TTC		351,57 €		366,89 €		406,91 €		408,17 €	11,3%
				15,32 €		55,33 €		41,28 €	
Soit le m³ TTC		2,9298 €		3,0574 €		3,3909 €		3,4014 €	11,3%

Au 01/01/2024, le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 408.17€ TTC.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



4.3. Les recettes du délégataire

Recettes € HT / an	2020	2021	2022	2023	Evolution N-1 à N (%)
Exploitation du service	439 342	451 575	449 892	534 200	18,7%
Travaux attribués à titre exclusif	20 733	32 968	28 986	53 151	83,4%
Produits accessoires	26 380	28 668	21 534	24 273	12,7%
TOTAL	486 455	513 211	500 412	611 624	22.2%

Le nouveau contrat avec nouvelle tarification est entré en vigueur le 01/07/2023.

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes (montant €HT)	2022	2023
Vente d'eau	491 034,92 €	465 431,81 €
Autres produits de gestion courante		2,61 €
Total des recettes réelles d'exploitation	491 034,92 €	465 434,42 €

4.4.2. Le Financement des investissements

Investissements (montant €HT)	2022	2023
Frais d'études		6 460,00 €
Installations et matériel	935 103,30 €	1 166 645,79 €
Total des dépenses d'équipement	935 103,30 €	1 173 105,79 €

4.4.3. Etat de la dette du service

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12	204 744,22 €	125 661,85 €	88 654,00 €	50 576,64 €
Montant remboursé durant l'exercice	86 481,20 €	86 261,14 €	41 885,12 €	41 665,12 €
- dont en capital	76 455,84 €	79 082,37 €	37 007,85 €	38 077,36 €
- dont en intérêts	10 025,36 €	7 178,77 €	4 877,27 €	3 587,76 €
Recettes réelles exploit	497 083,02 €	506 742,50 €	491 035,47 €	465 434,42 €
Dépenses réelles exploit	50 438,63 €	71 695,92 €	85 155,54 €	77 341,72 €
Durée extinction dette (années)	0,46	0,29	0,22	0,13

Au 31/12/2023, la durée d'extinction de la dette est de 0.13 année.

4.4.4. Amortissements réalisés

Amortissement : montant amorti	2022	2023
Matériels, outillage et autres	285 111,00 €	300 722,00 €
Subventions d'investissement	- 24 444,96 €	- 46 319,46 €
TOTAL	260 666,04 €	254 402,54 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

5. Les indicateurs de performance

Indicateurs descriptifs du service	Définition	2020	2021	2022	2023	Evolution N/ N-1	
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	5 368	5 356	5 330	5 346	➡	-0,49%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	2,8212 €	2,9298 €	3,05745 €	3,40140 €	⬆	4,36%
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel			1,00 jour(s)			

Indicateurs de performance	Définition	2020	2021	2022	2023	Evolution N/ N-1	
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%	100%	➡	0,00%
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	66,7%	33,3%	90,0%	100,0%	⬆	170,27%
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	110	110	110	110	➡	0,00%
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	70,06%	68,40%	64,73%	66,10%	⬆	-5,36%
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	2,44	2,58	3,09	2,94	⬆	20,02%
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	2,28	2,42	2,88	2,70	⬆	19,13%

Indicateurs de performance	Définition	2020	2021	2022	2023	Evolution N/ N-1	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,94%	1,05%	1,47%	1,75%	↗	40,00%
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée		80%	80%	80%	→	0,00%
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé : €/m³ facturé	0,0011 €	0,0004 €	0	- €	↘	-100,00%
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)			1,2804	0	↗	
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	88,0%	80,7%	85,2%	85,7%	↗	5,58%
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	0,46	0,29	0,22	0,13	↘	-24,38%
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	1,25%	3,50%	0,92%	1,07%	↗	-73,71%
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	9,10	11,10	11,00	9,40	↘	-0,90%

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

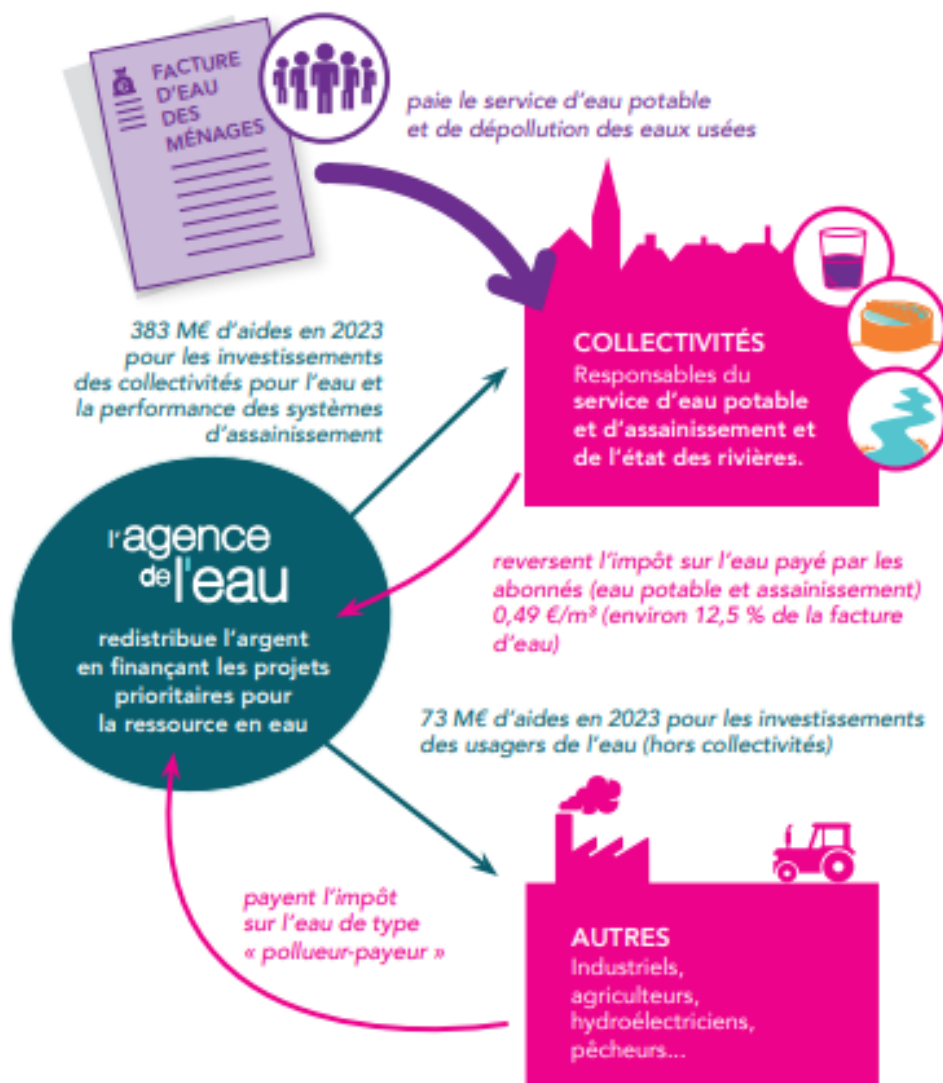
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,95 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 12,5 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sipea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

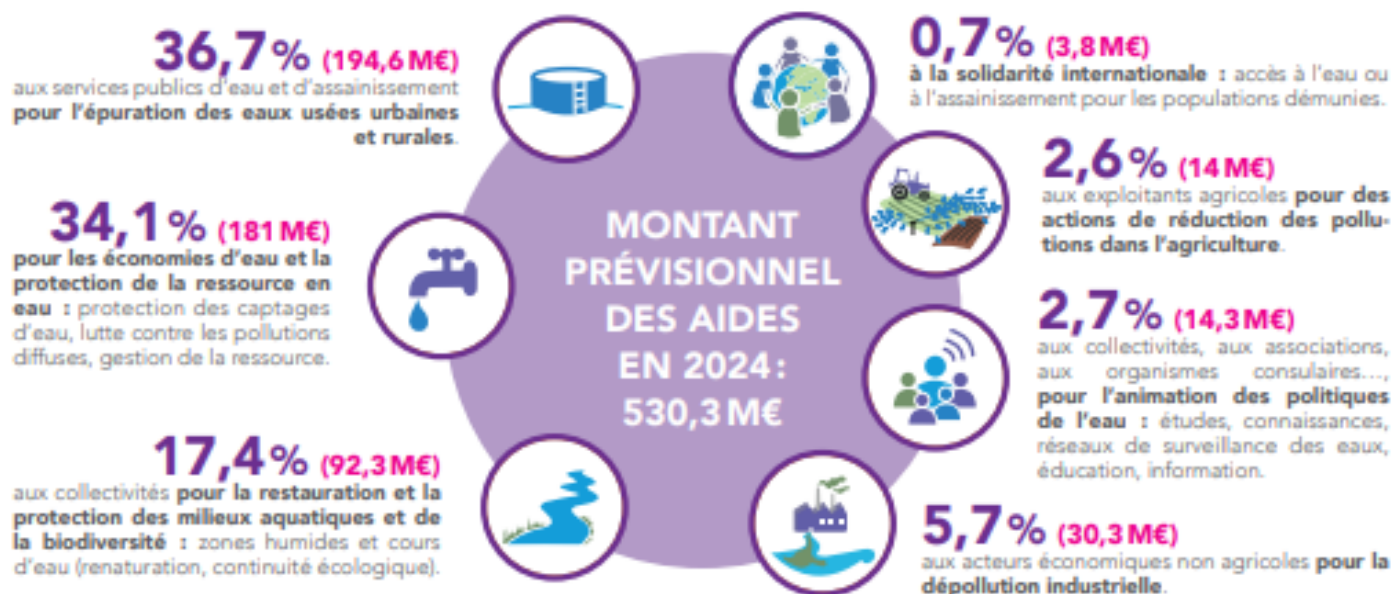
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

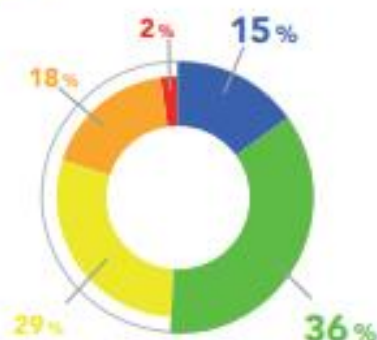


- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

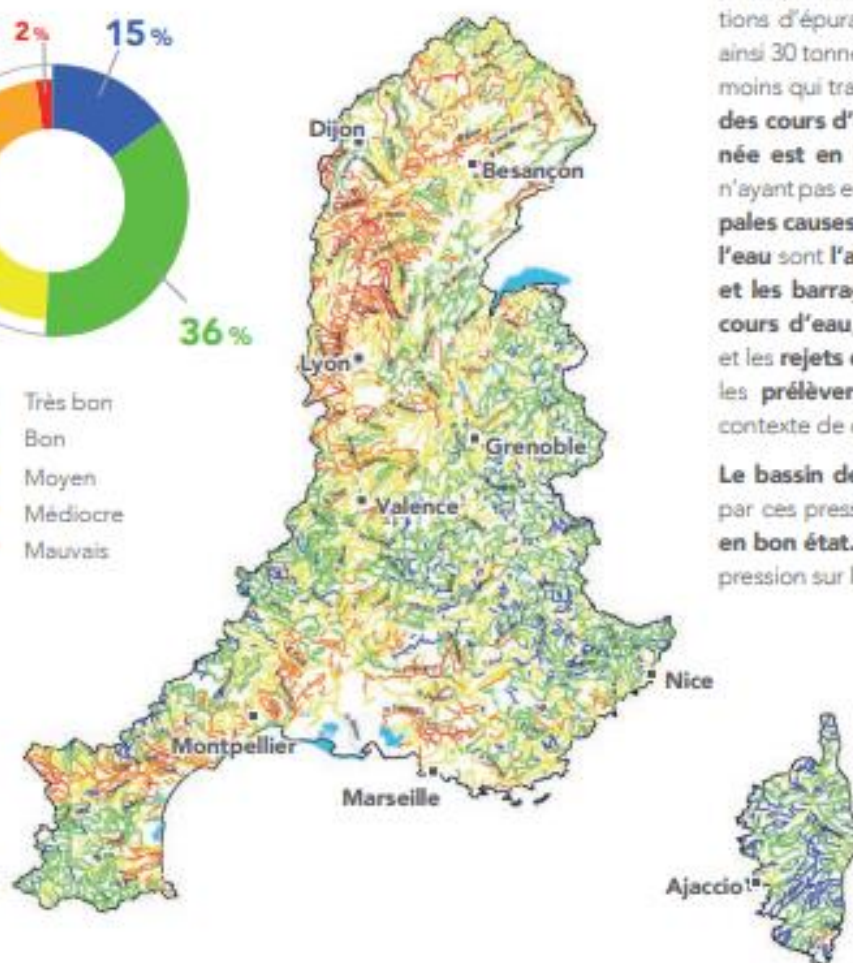
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils** qui **barrent les cours d'eau**, les **pollutions** par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de **changement climatique**.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un **accroissement de la pression** sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes